AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2723
FR0013128881-FS1204

5 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2016, complété par un courrier reçu le 5 décembre 2016, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir indirectement 1 626 840 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion d'un contrat de prêt de titres au profit de la société Goldman Sachs International avec faculté de rappel au profit de la contrepartie et portant sur 1 626 840 actions MEDIAWAN.

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.